

United Nations

SECURITY
COUNCIL

Nations Unies

CONSEIL
DE SECURITE

UNRESTRICTED

S/1202
11 janvier 1949

FRENCH
ORIGINAL : ENGLISH

TELEGRAMME EN DATE DU 1er JANVIER 1949 ADRESSE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES PAR INTERIM DE L'ARABIE SAOUDITE
CONCERNANT LA RESOLUTION SUR LA QUESTION PALESTINIENNE ADOPTEE PAR
LE CONSEIL DE SECURITE A SA TROIS CENT QUATRE VINGT SEIZIEME SEANCE
TENUE LE 29 DECEMBRE 1948

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre télégramme transmettant
le texte de la résolution adoptée par le Conseil de sécurité à sa trois
cent quatre vingt seizième séance tenue le 29 décembre. Le Gouvernement
de l'Arabie saoudite a pris acte de ladite résolution mais il a fait
observer que ce sont les Juifs et non les Arabes qui ont violé la Trêve.
Le Gouvernement de l'Arabie saoudite et les Etats de la Ligue arabe
qui désirent la paix et s'efforcent d'affermir la sécurité et de consolider
la Trêve en Palestine sont prêts à collaborer sans réserve avec le Conseil
de sécurité pour assurer en Palestine la paix, la justice et un règlement
définitif.

(signé) MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES
PAR INTERIM

RECEIVED
21 1949